

Par SDÉ et courriel

Le 12 février 2024

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Marie-Michelle Côté
Avocate

Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 438 860-1901
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cote.Marie-Michelle@hydroquebec.com

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032 du Distributeur – Phase 2
Votre dossier : R-4210-2022
Notre dossier : LTG06986

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), dépose sous la pièce HQD-1 document 1 révisée, une version corrigée du tableau 4.2 *Impact sur le bilan d'énergie des nouveaux approvisionnements prévus* dans le dossier mentionné en objet.

Le Distributeur dépose également un État d'avancement 2023 révisé qui inclut les versions corrigées des tableaux 3.3 *Impact sur le bilan d'énergie des nouveaux approvisionnements prévus* et 8.2 *Utilisation des conventions d'énergie différée et appelée dans le scénario de demande de référence – Sommaire*.

Le Distributeur tient à préciser que la donnée corrigée est la même pour les tableaux 3.3 et 4.2 susmentionnés, soit la valeur inscrite à titre de contribution des projets éoliens relativement aux approvisionnements issus de projets existants, pour l'année 2031 seulement. Cette correction entraîne également une modification de l'énergie additionnelle requise pour cette même année. Quant à la modification apportée au tableau 8.2, il s'agit du retrait de la ligne « Total annuel », qui avait été affichée par erreur et dont les valeurs ne sont pas pertinentes au dossier.

Le Distributeur souligne que les changements mineurs apportés impactent de manière marginale les informations qui s'y retrouvent et ne changent pas les stratégies d'approvisionnement présentées.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Marie-Michelle Côté

MARIE-MICHELLE CÔTÉ

MMC/
c.c. intervenants